

KANEMITE^{MC} 15 SC

ACARICIDE

GROUPE	20B	ACARICIDE
--------	-----	-----------

POUR UTILISATION SUR LES PLANTES ORNEMENTALES DE PLEIN CHAMP ET LES FRUITS À PÉPINS

USAGE AGRICOLE

ATTENTION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Acéquinocyl.....15,8 %

Contient du 1, 2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,038 % et du chlorothalonil à raison de 0,05 %, à titre d'agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28641

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 5 litres

Arysta Lifescience North America LLC

~~Arysta LifeScience North America Corporation~~

15401 Weston Parkway, Suite 150

Cary, NC 27513

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397

Avis de modification

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC est un acaricide utilisé pour la suppression du tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et du tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*) sur les plantes ornementales cultivées en plein champ. Ce produit supprime également le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) sur les fruits à pépins. Lorsqu'il est appliqué sur les feuilles tel qu'indiqué, L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC produit un effet de choc rapide et une suppression résiduelle de longue durée.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC, acaricide du groupe 20B. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et à d'autres acaricides du groupe 20B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC ou les acaricides du groupe 20B avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus que le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC ou d'autres acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides/acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arysta LifeScience North America Corporation, au 1-866-761-9397.

TOLÉRANCE DES PLANTES

Arysta Lifescience North America LLC

Avis de modification

Ni le fabricant ni le vendeur n'ont établi si L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC peut être utilisé en toute sécurité sur toutes les variétés et cultivars. L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC a été testé sur une variété de plantes sur lesquelles aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses indiquées. Étant donné que les espèces végétales et leurs variétés et cultivars n'ont pas tous été testés pour ce qui est de la tolérance au produit, il est recommandé de pulvériser le produit sur un petit nombre de plants pour s'assurer de l'absence de phytotoxicité, avant de procéder à des pulvérisations à grande échelle. L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'application de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC d'une manière non conforme à son étiquetage. Ne pas appliquer sur les rosiers miniatures ni sur les impatiens.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur à air : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes plus fines que la classe fine définie par " l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE)."

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Le tableau ci-après indique les zones tampons qui sont requises entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :			
		Des habitats d'eau douce d'une profondeur :		Des habitats estuariens/marins d'une profondeur :	
		De moins de 1 m	De plus de 1 m	De moins de 1 m	De plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Cultures à fleurs, à feuilles et de pépinières dans les champs	2	1	10	4
	Rosiers (non miniatures)	1	1	5	2
Pulvérisateur à air (début du stade de croissance)	Pommes, poires	15	5	35	30
Pulvérisateur à air (fin du stade de croissance)	Pommes, poires	5	3	30	20

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran (recouvrement, toile) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser de l'équipement propre. Ajouter suffisamment d'eau propre dans le réservoir du pulvérisateur pour préparer la moitié de la charge. Démarrer le système d'agitation du réservoir. Ajouter la quantité nécessaire de produit et attendre qu'elle soit en suspension avant d'ajouter tout autre produit. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation. Si l'agitation est interrompue pour quelque raison que ce soit, la bouillie doit être bien remélangée avant toute autre utilisation. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation bien calibré.

APPLICATION

Appliquer L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tel qu'établi par la surveillance locale. Ne pas attendre que de grandes populations d'acariens soient établies.

Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser des pressions de pulvérisation, des buses et un espacement des buses appropriés. Pour les fruits à pépins, appliquer L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et intégrale des feuilles.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC supprime efficacement les espèces d'acariens indiqués mais n'est pas efficace contre les phytotes. L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC est efficace à tous les stades des acariens sensibles. Il n'est pas recommandé d'utiliser L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC au cours de plusieurs épandages successifs d'acaricides. Utiliser L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans le cadre d'un bon programme de gestion de la résistance, qui prévoit la rotation avec d'autres acaricides affichant des modes d'action différents.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*), mélanger 0,21 à 0,46 L de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans 500 L d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de solution) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement, sauf pour les rosiers, dans lequel cas la dose d'application maximale est de 0,21 L dans 500 L d'eau (0,07 g m.a./L de solution) (tableaux 1 et 2). Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.

Tableau 1 – Dose d'application pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière cultivées en plein champ* (pour les rosiers, voir le tableau 2)

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tétranyque de l'épinette (<i>Oligonychus ununguis</i>)	0,21 à 0,46 L (0,07 à 0,15 g m.a./L de solution)

* Ne pas appliquer sur les impatiens.

Tableau 2 – Dose d'application pour les rosiers cultivés en plein champ (à l'exception des rosiers miniatures)**

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 L (0,07 g m.a./L de solution)

** Ne pas appliquer sur les rosiers miniatures.

FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES)

RAVAGEUR	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tétranyque rouge du pommier (<i>Panonychus ulmi</i>)	2,1 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours Délai de sécurité (DS) : 12 heures

***La dose d'application tient compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir intégralement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 3 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir intégralement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

RESTRICTIONS ET LIMITES

- Doses d'emploi maximales par saison :

Pour les fruits à pépins, ne pas appliquer plus de 4,1 L de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,675 kg m.a./ha) par saison.

Pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière, ne pas appliquer plus de 4,1 L de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC (0,675 kg m.a./ha) par cycle de culture.

Pour les rosiers, ne pas appliquer plus de 2,07 L (0,338 kg m.a./ha) par cycle de culture.

- Ne pas faire plus de deux applications de L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC par année.
- Ne pas appliquer L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC par voie aérienne.

- Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d'irrigation que ce soit.
- Pour les fruits à pépins, ne pas utiliser moins de 1 000 L de volume d'eau par ha pour l'application diluée.
- Utiliser L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC en rotation avec d'autres traitements affichant des modes d'action différents.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Éviter le contact avec les yeux. Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux atteints par le concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le bouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter la dérive de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et la végétation à conserver. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Respecter les zones tampons appropriées établies par la province autour des plans d'eau et des zones marécageuses. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et durant l'utilisation d'équipement de pulvérisation manuel. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant les épandages effectués avec un pulvérisateur à rampe ou un pulvérisateur à air. Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. La garder au chaud, confortable et au repos.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES :
APPELER 1-866-303-6952**

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, notamment : les averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Peut être entreposé à la température ambiante. Conserver dans le contenant d'origine. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Pour fermer l'emballage, s'assurer que celui-ci est plié de façon à former une fermeture étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être entreposés à l'écart des herbicides afin de prévenir toute risque de contamination croisée. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

EN CAS DE DÉVERSEMENT

Nettoyer tout déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec du savon et de l'eau. Ramasser le liquide de lavage avec un matériau absorbant et déposer dans un contenant jetable.

URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES (déversements, fuite, incendie, exposition ou accident) : appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la

présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

KANEMITE^{MC} est une marque de commerce d'Arysta Life Science North America Corporation.

Arysta Lifescience North America LLC

Avis de modification

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))